

DOMAINE DE LA FONTAINE

Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2008

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ASL du Domaine de la Fontaine s'est déroulée à la mairie de St Nom la Bretèche le mardi 17 juin 2008. Elle débute à 20 h.

Le nombre de copropriétaires présents ou représentés est de 106 sur 130 et non 105 comme annoncé lors de l'Assemblée Générale.

En effet, un copropriétaire (Monsieur Fonteneau) a omis de signer la feuille d'émargement pour M. Florent dont il détenait un pouvoir, mais a voté pour lui-même et pour M. Florent.

M. Fonteneau a régularisé la situation en signant la feuille d'émargement après l'AG.

Ceci modifie comme suit les nombres de voix annoncés lors de l'Assemblée :

Motion 1 : le nombre de OUI comptés lors de l'Assemblée reste inchangé
le nombre de NON obtenu par différence avec 105 est augmenté d'une voix

Motion 2 : le nombre de NON comptés lors de l'Assemblée reste inchangé
Le nombre de OUI obtenu par différence avec 105 est augmenté d'une voix

Motion 3 : le nombre de NON comptés lors de l'Assemblée reste inchangé
Le nombre de OUI comptés par différence est augmenté d'une voix

Il est à noter que ceci ne modifie pas les résultats finaux des motions.

Les résultats présentés ci-après pour chaque motion tiennent compte de cette modification.

Introduction :

Maurice Guinamard rappelle l'objet de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

Communiquer les résultats de l'étude sur la voirie du Domaine menée par le Bureau d'Etudes Iris Conseil, cette information étant faite par Alain Gentil, responsable de la commission routes, avec le concours de M. Didier Fauconnier, chef de Projet chez Iris Conseil.

Choisir entre les 3 solutions proposées par le Conseil Syndical pour la remise en état de la voirie (Motions 1 à 3)

Remarques :

Les coûts figurants dans le document d'information sont des estimations plutôt par excès.

A l'occasion des questions / réponses, si des suggestions particulièrement intéressantes sont apportées et si l'esprit et le coût total de la motion votée ne sont pas altérés, des ajustements pourront éventuellement être apportés par rapport au descriptif des travaux remis avec la Convocation.

Présentation technique et financière :

Alain Gentil et Didier Fauconnier commentent le document d'information remis avec la Convocation.

DOMAINE DE LA FONTAINE
Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2008

Motions soumises à l'approbation de l'AG Extraordinaire du 17 juin 2008 :

(Majorité requise : majorité des voix exprimées par les propriétaires présents ou représentés)

MOTION 1 : L'Assemblée Générale autorise-t-elle le Conseil Syndical à engager la phase de réfection complète de la voirie de toutes les routes du Domaine (Solution 1 ci-dessus) pour un montant maximum de 1 043 000€ TTC ?

Ont voté OUI :

BAILLEUL, BERTRAND, CASSIN, CHAVELAS, COMMANDRE, DEGOY, DESVOYES, DUPIN, EURIEULT, FORTIN, GAULTIER, GAUTHIER, GENTIL, GRILLOT, GUINAMARD, HARROIS, HENRY, HOUSSIN, JAEG, JAFFRE, LACOMBE, MARTINEAU, METENIER, MOREAU, MORINIAUX, NIVET, PARRYJ.P., PFAHL, PROVENCE, REY, RIES, ROGER, ROULOT, SCHUTZE, SUGDEN, THOMAS, VALIERE, ZIVY

Abstentions	0
NON	68
OUI	38
Résultat	Motion refusée

MOTION 1bis : Si la Motion 1 est approuvée, l'Assemblée Générale autorise-t-elle le Conseil Syndical à négocier avec les banques les conditions d'un emprunt d'un montant maximum de 743 000€ sur 5 ans ?

Motion non soumise au vote en raison du refus de la motion 1

MOTION 2 : L'Assemblée Générale autorise-t-elle le Conseil Syndical à engager la phase de réfection complète de la voirie des rues Colette, Mallarmé et A. Daudet (Solution 2 ci-dessus) pour un montant maximum de 700 000€ TTC ? suivant les trois catégories de travaux décrites pour la Motion 1.

Ont voté NON :

AUBERTIN, BENICHO, BSECOND, BESSETTE, BESSIERES, BONTOUX, CABOCEL, CHARLES G., CHAVELAS, CLAUDE, CROMBEZ, DAUCHEZ, DENARIE, DESGRANGES, DREVON, DUPIN, DUPONT, EURIEULT, FINET, FLORENT, FONTENEAU, FOURNIER, GAGLIARDI, GAUDERLOT, GOFFART, GRAFF, GROUPI, HANSEN, HAUDIQUET, JACQUET, JAEG, JEGU, KAMA-SIGLIANO, KHOSLA, LAPLATRE, MAIRE, MALAISE, MOELLER FRICKMANN, MOUGIN, NOYON, PACAUD, PARRY-TIAR, PERRIN, PLATHEY, ROUXEL, SCHUBERT, SILVESTRE, SORNICLE, TIERCELIN, VENENCIE, WINTER, YOUNG, ZUR BRÜGGE

Abstentions	0
NON	53
OUI	53
Résultat	Motion refusée*

* Pour être acceptée, la motion aurait dû recueillir 54 voix.

MOTION 2bis : Si la Motion 2 est approuvée, l'Assemblée Générale autorise-t-elle le Conseil Syndical à négocier avec les banques les conditions d'un emprunt d'un montant maximum de 400 000€ sur 5 ans ?

Motion non soumise au vote en raison du refus de la motion 2

DOMAINE DE LA FONTAINE

Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2008

MOTION 3 : L'Assemblée Générale autorise-t-elle le Conseil Syndical à engager les travaux de mise en sécurité des voiries les plus dégradées (Solution 3 ci-dessus) suivant colonne 1 du Document d'Information joint à la convocation et pour un montant maximum de 228 000€ TTC - à prélever sur les " Réserves pour Gros Travaux " constituées par l'ASL ?

Nota : le terme " ci-dessus " renvoie au texte de la Convocation à l'A.G.

Ont voté NON :

BESSIERES, BONY, CABOCEL, CHAVELAS, DENARIE, DUPIN, DUPONT, FINET, KHOSLA, MALAISE, MOUGIN, PACAUD, PLATHEY

Abstentions	0
NON	13
OUI	93
Résultat	Motion acceptée

Séance de questions / réponses s'étant déroulé avant le vote des motions

1 - M. Graff demande si la réfection de l'enrobé du chemin reliant la rue Paul Verlaine à la route de Ste Gemmes est prévue dans les travaux.

Réponse : Cette réfection est prévue dans le cadre de la motion 1

2 - Madame Denarié demande s'il est possible d'ajouter la réfection de l'impasse reliant la rue Arthur Rimbaut aux numéros 4 et 6.

Réponse : Cette réfection sera ajoutée aux travaux à réaliser dans le cadre de la motion 1

3 - Monsieur KOSHLA propose la rétrocession des routes à la mairie

Réponse : ceci a déjà fait l'objet d'une motion qui a été refusée lors d'une AG précédente

4 - Monsieur VENENCY constate que les catégories 1, 2, 3 de la présentation de Monsieur GENTIL ne correspondent pas aux motions.

Réponse : c'est exact, les catégories présentées par A. Gentil sont des catégories proposées pour permettre de classer l'ensemble des divers travaux envisageables pour remettre en état la voirie. Ces catégories se basent sur des critères purement techniques et nullement financiers. Ces catégories ont servi de référence pour définir les motions. Seul le texte des motions est à prendre en compte pour le vote.

5 - Si la motion 1 est acceptée, quelle garantie a-t-on que les désordres ne réapparaîtront pas ?

La géotechnique n'est pas une science exacte. Mais la réapparition des désordres aux endroits réparés est bien moins probable compte tenu des reconnaissances géotechniques qui, pour la première fois, ont été réalisées, et des études qui s'en sont suivies.

6 - M. LACOMBE demande si ces travaux peuvent bénéficier d'une garantie.

Réponse : ils sont couverts par la garantie décennale prévue par la loi.

7 - Les questions / réponses concernant les motions 1bis et 2bis sur le financement (qui devient sans objet) ne sont pas reprises dans ce compte-rendu.

Fin de l'Assemblée Générale à 22h15.

DOMAINE DE LA FONTAINE
Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2008

Signatures des Membres du Conseil Syndical

Noms	Signatures
1 M. GUINAMARD	
2 P. GAULTIER	
3 N. ROGER	
4 M. PROVENCE	
5 H. PFAHL	
6	
Scrutateur	
A. DAUCHEZ	